

# Département de la Corse du Sud

Mairie de MONACIA D'AULLENE

20171 MONACIA D'AULLENE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212001630-20250917-63-2025-AI

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/09/2025

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## ARRÊTÉ DU MAIRE

Domaine :

De la commune Monacia d'Aullène

**ARRETE N°63/2025 Annule et remplace l'Arrêté N°61/2025**

### **ARRETE PORTANT PROLONGATION DE L'ENQUETE PUBLIQUE RELATIVE A L'ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE MONACIA D'AULLENE**

- Le Maire de la Commune de Monacia d'Aullène, Corse du Sud ;
- Vu** le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L.153-19 à L.153-22 ;
- Vu** le Code de l'environnement et notamment les articles R.123-1 à R.123-27 et L.123-1 à L.123-19 ;
- Vu** l'arrêté du 09 septembre 2021 fixant les caractéristiques et dimensions de l'affichage de l'avis d'enquête publique mentionné à l'article R123-11 du Code de l'environnement ;
- Vu** l'ordonnance du 3 août 2016 N° 2016-1058 et le décret du 11 août 2016 N°2016-110 relatifs à la modification des règles applicables à l'évaluation environnementale des projets, plans et programmes ;
- Vu** la délibération du Conseil Municipal en date du **10 mai 2019** prescrivant le Plan Local d'Urbanisme ;
- Vu** le débat portant sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durables organisé le **14 octobre 2022 et le 29 novembre 2024** en Conseil Municipal
- Vu** la Délibération du Conseil Municipal du **18 avril 2025** tirant le bilan de la concertation publique et arrêtant le projet de Plan Local d'Urbanisme ;
- Vu** l'avis de la Commission Territoriale de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CTPENAF) ;
- Vu** les avis des différentes Personnes Publiques associées (PPA) ;
- Vu** la décision N° E25000015/20 en date du 09 mai 2025 de Madame la Présidente du Tribunal Administratif de Bastia désignant Madame Valérie ETTORI en qualité de commissaire Enquêtrice ;
- Vu** les pièces du dossier soumis à l'enquête publique ;

#### **ARRETE**

#### **Article 1: OBJET DE PROLONGATION DE L'ENQUETE**

L'enquête publique portant sur l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme de Monacia d'Aullène ouverte pour une durée de 34 jours du 20 août 2025 au 23 septembre 2025 de 9h00-12h00 - 13h00-16h00 :

**Est prolongée d'une durée de 15 jours, à compter du 24 septembre 2025 jusqu'au 08 octobre 2025 à 16h00, clôture de l'enquête**

## **Article 2: PERMANENCE SUPPLEMENTAIRE**

une permanence supplémentaire sera assurée par Madame la commissaire enquêtrice :

- **le Mercredi 8 octobre 2025 de 13h00-16h00 (Clôture de l'enquête)**

## **Article 3: DESIGNATION DU COMMISSAIRE ENQUETEUR**

par décision N°E25000015/20 du Tribunal Administratif de Bastia en date du 09/05/2025 Madame Valérie ETTORI, a été désignée en qualité de Commissaire enquêtrice. En cas d'empêchement de la commissaire enquêtrice, La Présidente du Tribunal Administratif a désigné Madame Catherine FERRARI en qualité de Commissaire suppléante.

## **Article 4: OBSERVATION DU PUBLIC ET CONSULTATION DU DOSSIER**

Les pièces du dossier, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles côté et paraphé par la Commissaire enquêtrice seront déposées à la Mairie de Monacia d'Aullène jusqu'au 08 octobre 2025 inclus aux jours et heures d'ouvertures de la Mairie, quartier Caserne, 20171 Monacia d'Aullène, à savoir :  
9h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00.

Chacun pourra prendre connaissance du dossier d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête ou les adresser à Madame la Commissaire enquêtrice à l'adresse suivante : Mairie de Monacia d'Aullène, à l'attention de Madame la Commissaire enquêtrice, quartier Caserne, 20171 MONACIA D'AULLENE

En ce qui concerne les observations reçues par voie postale à l'adresse de la mairie, les courriers doivent arriver au plus tard le 08 octobre 2025 à 16h00 heure de clôture de l'enquête publique.

Pendant la durée de l'enquête publique, un site internet comportant un registre dématérialisé sécurisé auquel le public peut transmettre ses contributions et propositions directement est ouvert à l'adresse internet suivante :

**<https://www.registre-dematerialise.fr/6401>**

Les contributions pourront également être transmises via l'adresse mail suivante :

**[enquete-publique-6401@registre-dematerialise.fr](mailto:enquete-publique-6401@registre-dematerialise.fr)**

Les contributions transmises par courriel seront publiées dans les meilleurs délais sur le registre dématérialisé et donc visible par tous.

Un accès gratuit au dossier sera également garanti par un poste informatique en mairie.

## **Article 5 : TRANSMISSION DE PIECES**

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la mairie de Monacia d'Aullène, dès la publication de l'arrêté d'ouverture d'enquête publique.

La personne devra adresser sa demande auprès de Monsieur le Maire de Monacia d'Aullène, Mairie de Monacia d'Aullène, quartier Caserne, 20171 MONACIA D'AULLENE.

## **Article 6: EVALUATION ENVIRONNEMENTALE**

Une évaluation environnementale a été réalisée dans le cadre de l'élaboration du Plan Local D'urbanisme et intégrée dans le dossier soumis à enquête publique. L'avis de l'autorité compétente en matière d'environnement et le mémoire en réponse seront intégrés au dossier d'enquête publique.

## **Article 7 : CLOTURE DE L'ENQUETE**

A l'expiration du délai d'enquête, le registre sera clos et signé par la Commissaire

enquêteuse qui disposera d'un délai d'un mois pour transmettre son rapport et ses conclusions motivées.

**Article 9 : DIFFUSION DU RAPPORT**

Une copie du rapport de la Commissaire enquêteuse sera adressée à :

- Monsieur le Préfet du Département de la Corse-du-Sud
- La Présidente du Tribunal Administratif de Bastia

Le rapport et les conclusions de la Commissaire enquêteuse seront tenus à la disposition du public à la Mairie aux jours et heures habituels d'ouverture, pendant un délai d'un an à compter de la réception par la Mairie des documents.

Une copie du rapport et des conclusions de la Commissaire enquêteuse sera également publiée sur le site internet de la commune durant le même délai d'un an.

**Article 10 : INFORMATION RELATIVES A L'ENQUETE**

Les informations relatives à ces dossiers peuvent être demandées en mairie de Monacia d'Aullène, quartier Caserne, 20171 MMONACIA D'AULLENE, par téléphone au 04.95.71.81.09 à Monsieur Marc-Eugène LUCIANI, Maire de la commune.

**Article 11 : PUBLICITE DE L'ENQUETE**

Un avis est destiné au public faisant connaître la prolongation de l'enquête sera inséré, en caractères apparents, par le Maire, dans deux journaux diffusés dans le département.

Cet avis de prolongation sera affiché en mairie ainsi que la Plage du Furnellu, route de Sartène container Tri sélectif, route de Pianottoli Caldarello container tri sélectif, Place de la Caserne, Bureau de poste, Container tri sélectif Gianuccio et Place de l'église Gianuccio pendant toute la durée d'enquête et publié par tout autre procédé en usage dans la commune ainsi que sur le site internet de la commune.

**Article 12 : SUITES DE L'ENQUETE PUBLIQUE**

A l'issue de l'enquête publique, le projet d'élaboration général du Plan Local d'Urbanisme, éventuellement modifié pour tenir compte des observations et avis formulés dans le cadre de l'enquête publique et des conclusions de la Commissaire enquêteuse, seront soumis au Conseil Municipal pour approbation.

**Article 13 : EXECUTION ET TRANSMISSION DE L'ARRETE**

Monsieur le Maire et Madame la Commissaire enquêteuse sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Une ampliation de l'arrêté sera adressée à Monsieur le Préfet et Madame la Présidente du Tribunal Administratif de Bastia.

Fait à Monacia d'Aullène le 17 septembre 2025

Le Maire,

Marc Eugène LUCIANI

